

CONVOICATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Société anonyme au capital de 933 027 038,75 euros
Siège social : 29, boulevard Haussmann – 75009 Paris
552 120 222 R.C.S. Paris

Avis de convocation d'une Assemblée générale ordinaire.

Mmes et MM. les actionnaires sont convoqués en Assemblée générale ordinaire pour le 24 mai 2011 à 16h 30 à Paris Expo, Espace Grande Arche, la Grande Arche, 92044 Paris-la Défense, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour.

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2010.
2. Affectation du résultat 2010. Fixation du dividende et de sa date de mise en paiement.
3. Option pour le paiement du dividende en actions nouvelles.
4. Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2010.
5. Renouvellement de M. Frédéric Oudéa en qualité d'Administrateur.
6. Renouvellement de M. Anthony Wyand en qualité d'Administrateur.
7. Renouvellement de M. Jean-Martin Folz en qualité d'Administrateur.
8. Nomination de Mme Kyra Hazou en qualité d'Administrateur.
9. Nomination de Mme Ana Maria Llopis Rivas en qualité d'Administrateur.
10. Augmentation de l'enveloppe globale des jetons de présence.
11. Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société dans la limite de 10 % du capital.
12. Pouvoirs.

1. Participation à l'Assemblée

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de participer à l'Assemblée.

Formalités préalables pour participer à l'Assemblée

Conformément à l'article R. 225-85 du Code de commerce, seront admis à participer à l'Assemblée les actionnaires qui justifieront de leur qualité par l'enregistrement comptable des titres à leur nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit régulièrement pour leur compte au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée, soit le 19 mai 2011, à zéro heure, heure de Paris (ci-après J-3) soit dans les comptes de titres nominatifs, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par leurs intermédiaires habilités.

Pour les actionnaires au nominatif, cet enregistrement comptable à J-3 dans les comptes de titres nominatifs est suffisant pour leur permettre de participer à l'Assemblée.

Pour les actionnaires au porteur, ce sont les intermédiaires habilités qui tiennent les comptes de titres au porteur qui justifient directement de la qualité d'actionnaire de leurs clients auprès du centralisateur de l'Assemblée par la production d'une attestation de participation qu'ils annexent au formulaire unique de vote à distance ou par procuration ou de demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Toutefois, si un actionnaire au porteur souhaite participer physiquement à l'Assemblée et n'a pas reçu sa carte d'admission le 19 mai 2011, il devra demander à son intermédiaire financier de lui délivrer une attestation de participation qui lui permettra de justifier de sa qualité d'actionnaire à J-3 pour être admis à l'Assemblée.

Les actionnaires au nominatif reçoivent par courrier postal la brochure de convocation accompagnée d'un formulaire unique de vote à distance ou par procuration ou de demande de carte d'admission (ci-après, formulaire). Les actionnaires au porteur peuvent obtenir ces documents auprès de l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de leurs comptes titres.

Pour être prise en compte, toute demande de formulaire devra être reçue par l'intermédiaire qui gère les comptes titres six jours au moins avant la date de l'Assemblée, soit le 18 mai 2011.

Modes de participation à l'Assemblée

Les actionnaires désirant participer physiquement à l'Assemblée demanderont une carte d'admission au moyen du formulaire susvisé. L'actionnaire qui n'aurait pas reçu sa carte d'admission le 19 mai 2011 pourra prendre contact avec le centre d'appel des cartes d'admission de Société Générale du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00 au : 0 825 315 315 (coût de l'appel : 0,125 € HT/mn depuis la France) pour obtenir tout renseignement relatif au traitement de sa demande de carte d'admission.

Les actionnaires n'assistant pas personnellement à cette Assemblée et souhaitant participer à l'Assemblée pourront voter à distance ou être représentés en donnant pouvoir soit au Président de l'Assemblée soit à leur conjoint ou partenaire avec lequel il a conclu un pacte de solidarité soit à une autre personne. A cette fin, ils utiliseront le formulaire susvisé.

Les votes à distance ou par procuration ne pourront être pris en compte que si les formulaires dûment remplis et signés (accompagnés pour les actionnaires au porteur de l'attestation de participation susvisée) parviennent au siège de Société Générale ou au Service Assemblées de Société Générale, BP 81236, 32 rue du Champ de tir, 44312 Nantes Cedex 03, deux jours au moins avant la réunion de l'Assemblée, soit le 22 mai 2011.

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-79 du Code de commerce, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut également être effectuée par voie électronique, selon les modalités suivantes :

- pour les actionnaires au nominatif pur : l'actionnaire se connecte sur le site www.nominet.socgen.com avec ses identifiants habituels (information disponible sur son relevé de compte), dans la rubrique « nouveau message » clique sur « assemblée générale » puis sur « autre » et, sur la page qui s'ouvre, précise ses nom, prénom, adresse, ainsi que les nom, prénom et adresse du mandataire nommé ou révoqué.

- pour les actionnaires au porteur ou au nominatif administré : l'actionnaire envoie un e-mail à l'adresse agsocietegenerale2011.mandataires@sgss.socgen.com en précisant ses nom, prénom, adresse et références bancaires (au minimum, nom de l'intermédiaire teneur de compte et numéro du compte-titres) ainsi que les nom, prénom et adresse du mandataire nommé ou révoqué. L'actionnaire devra ensuite demander à son intermédiaire financier qui assure la gestion de son compte-titres d'envoyer une confirmation écrite au Service Assemblées de Société Générale dont ce dernier connaît les coordonnées.

- pour les salariés et anciens salariés porteurs de parts du FCPE Société Générale : le porteur de parts se connecte sur le site www.esalia.com avec ses identifiants habituels (Numéro de compte et mot de passe), dans la rubrique « Nous contacter » clique sur « Nous écrire » et sur le bouton « Continuer », précisez comme objet « Autre » puis dans le message, indique ses nom, prénom, adresse, ainsi que les nom, prénom et adresse du mandataire nommé ou révoqué.

Seules les désignations ou révocations de mandataires reçues et, le cas échéant, confirmées deux jours au moins avant la réunion de l'Assemblée, soit le 22 mai 2011 pourront être prise en compte.

L'actionnaire, lorsqu'il a déjà voté par correspondance, envoyé un pouvoir ou demandé une carte d'admission ne peut plus choisir un autre mode de participation mais peut céder tout ou partie de ses actions.

2. Questions écrites

Conformément à l'article R. 225-84, l'actionnaire qui souhaite poser des questions écrites doit, à compter de la présente publication et au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée, soit le 18 mai 2011, adresser ses questions au siège social par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au Président du Conseil d'administration.

Pour être prises en compte, ces questions doivent impérativement être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

3. Droit de communication des actionnaires

L'avis de réunion prévu par l'article R. 225-73 du Code de commerce a été publié au Bulletin des Annonces légales obligatoires du 16 mars 2011.

Les documents qui doivent être tenus à la disposition des actionnaires dans le cadre de l'Assemblée seront mis à la disposition des actionnaires au siège administratif à compter de la publication du présent avis.

Les documents et informations mentionnés à l'article R.225-73-1 du Code de commerce destinés à être présentés à l'Assemblée seront mis à la disposition des actionnaires sur le site internet de Société Générale : www.societegenerale.com, au plus tard le 21ème jour avant l'Assemblée générale.

Le résultat des votes et la composition du quorum seront mis en ligne sur le site susvisé au plus tard 2 jours ouvrés après l'Assemblée soit le 26 mai 2011.

4. Retransmission de l'Assemblée sur internet

Cette Assemblée sera retransmise en direct et en différé sur le site internet www.societegenerale.com

Le Conseil d'administration